



# TARIFS DE REDEVANCE DES LOCATIONS ET EQUIPEMENTS DU PARC NAUTIQUE DEPARTEMENTAL DE L'ILE DE MONSIEUR

Le Président du Conseil départemental,  
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1311-15 et L.3211-2.5° ;  
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2125-1 et suivants ;  
Vu la délibération du Conseil départemental en date du 25 mai 2020 faisant suite au rapport n°20.11, relative aux délégations données au Président du Conseil départemental ;  
Sur proposition de Madame la Directrice générale des services :

ARRETE :

## Article 1 :

L'arrêté portant sur la mise à disposition des salles et équipements intérieurs et extérieurs du Parc nautique départemental de l'île de Monsieur à Sèvres, en date du 22 février 2019, est abrogé et remplacé par les dispositions du présent arrêté.

## Article 2 : CATÉGORIES

Les tarifs de location sont différenciés selon les catégories d'utilisateurs suivantes :

- 1<sup>ère</sup> catégorie :
  - Associations loi 1901 à but non lucratif poursuivant une activité d'intérêt général
  - Collectivités territoriales
- 2<sup>ème</sup> catégorie :
  - Personnes physiques
- 3<sup>ème</sup> catégorie :
  - Toutes les autres personnes qui ne sont pas intégrées dans la 1<sup>ère</sup> ou la 2<sup>ème</sup> catégorie

Il est précisé que toute location en vue d'une activité commerciale ou d'une forme d'exploitation économique emporte l'application des tarifs de la 3<sup>ème</sup> catégorie.

## Article 3 : REVALORISATION DES TARIFS

Les tarifs, hors tarifs forfaitaires pour non-respect des consignes de rangement/nettoyage/gestion des déchets, seront revalorisés chaque année, au 1<sup>er</sup> juillet. La première revalorisation sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Elle sera calculée en fonction de la variation de l'indice trimestriel du coût de la construction publiée par l'INSEE, l'indice de base étant publié au Journal Officiel au 1<sup>er</sup> trimestre de l'année 2021 et l'indice de comparaison, le dernier indice connu au 31 mars de l'année en cours.

## Article 4 : MISE A DISPOSITION DES SALLES ET EQUIPEMENTS

Les grilles tarifaires applicables aux différents équipements du Parc nautique départemental de l'île de Monsieur en fonction des périodes d'occupation constituent l'annexe 1 du présent arrêté.

## Article 5 :

Les grilles tarifaires relatives aux opérations de nettoyage et de rangement ainsi qu'à la gestion des déchets constituent l'annexe 2 du présent arrêté.

## Article 6 :

Les conditions générales d'application des tarifs prévus aux articles 3 et 4 constituent l'annexe 3 du présent arrêté.

## Article 7 :

La convention-type de mise à disposition, avec ses annexes, constitue l'annexe 4 du présent arrêté.

## Article 8 : MOBILISATION DU PERSONNEL

Une participation financière est réclamée à l'utilisateur lorsque le personnel du Département est mobilisé à la demande de l'utilisateur ou que cette mobilisation est décidée par le Département compte tenu de la nature de l'occupation.

Le coût de cette mobilisation est apprécié sur la base du coût horaire moyen d'un agent, selon la catégorie correspondant à chacun des agents concernés.

Le montant de cette participation est fixé dans la convention ou dans un arrêté spécifique.

## Article 9 :

Madame la Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au contrôle de légalité, publié au recueil des actes administratifs du Département, et affiché à l'Hôtel du Département.

Fait à Nanterre le 7 janvier 2021

Le Président du Conseil départemental  
Georges SIFFREDI

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise 2-4 boulevard de l'Hautil -BP 3032- 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (information et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.télérecours.fr>).

## TARIFS DES REDEVANCES DE LOCATION DES SALLES ET ÉQUIPEMENTS

### TARIFS SEMAINE DES ÉQUIPEMENTS INTÉRIEURS

Le tarif semaine s'entend du lundi au vendredi, hors jours fériés ;

Le forfait demi-journée est applicable pour une période consécutive de 5h de location entre 7h et 18h ;

Le forfait journée s'entend de 7h à 18h ;

Le forfait soirée s'entend de 18h à 1h ;

Le forfait journée + soirée s'entend de 7h à 1h ;

Le forfait journalier s'entend de 7h à 3h ;

Le vendredi et la veille d'un jour férié, les tarifs week-end s'appliquent pour les forfaits « soirée » et « journée + soirée » ;

Le tarif de l'heure supplémentaire de location est applicable uniquement attaché à une location dans le cadre des forfaits « demi-journée », « journée », « soirée » et « journée + soirée ».

Toute location en vue d'une activité commerciale, emporte application du tarif de la « 3ème catégorie ».

ESPACES	PLAGES HORAIRES	Associations et collectivités	Personnes physiques	Autres
		Cat. 1 HT	Cat. 2 HT	Cat. 3 HT
Salle polyvalente - 162 m <sup>2</sup>	Forfait "demi-journée"	123,85€	334,39 €	557,32 €
	Forfait "journée"	185,78 €	501,59 €	835,98 €
	Forfait "Soirée"	136,78 €	369,29 €	615,48 €
	Forfait "Journée + soirée"	248,78 €	671,69 €	1 119,49 €
	Heure supplémentaire	31,23 €	84,33 €	140,54 €
Salle 1 ou 2 - 81 m <sup>2</sup>	Forfait "demi-journée"	70,00 €	189,00 €	315,01 €
	Forfait "journée"	105,00€	283,51 €	472,52 €
	Forfait "Soirée"	76,47 €	206,45 €	344,08 €
	Forfait "Journée + soirée"	140,00 €	378,01 €	630,02 €
	Heure supplémentaire	17,23 €	46,52 €	77,54 €
Salle vitrée - 41m <sup>2</sup>	Forfait "demi-journée"	37,69 €	101,78 €	169,62 €
	Forfait "journée"	56,54 €	152,66 €	254,43 €
	Forfait "Soirée"	42,00 €	113,41 €	189,00 €
	Forfait "Journée + soirée"	75,39 €	203,54 €	339,24 €
	Heure supplémentaire	9,69 €	26,18 €	43,62 €
Espace Seine - 120 m <sup>2</sup> (Office traiteur inclus)	Forfait "demi-journée"	267,08 €	721,12 €	1 201,88 €
	Forfait "journée"	400,63 €	1 081,69 €	1 802,81 €
	Forfait "Soirée"	292,93 €	790,91 €	1 318,18€
	Forfait "Journée + soirée"	533,10 €	1 439,34 €	2 398,89 €
	Heure supplémentaire	66,77 €	180,28 €	300,47 €
Espace Bar - 374 m <sup>2</sup> (Office traiteur inclus)	Forfait "demi-journée"	396,32 €	1 070,05 €	1 783,43 €
	Forfait "journée"	594,48 €	1 605,08 €	2 675,13 €
	Forfait "Soirée"	436,17 €	1 177,64 €	1 962,73 €
	Forfait "Journée + soirée"	793,71 €	2 143,02 €	3 571,69 €
	Heure supplémentaire	99,08 €	267,52 €	445,86 €
Espace Bar - 374 m <sup>2</sup> + Espace Seine - 120 m <sup>2</sup> (Office traiteur inclus)	Forfait "demi-journée"	530,93 €	1 433,52 €	2 389,20 €
	Forfait "journée"	796,40 €	2 150,28 €	3 583,81 €
	Forfait "Soirée"	583,71 €	1 576,00 €	2 626,67 €
	Forfait "Journée + soirée"	1 061,87 €	2 867,04 €	4 778,41 €
	Heure supplémentaire	132,47 €	357,65 €	596,09 €
Office traiteur	Forfait "journalier"	127,08 €	127,08 €	127,08 €
Vestiaire collectif	Forfait "journalier"	40,93 €	81,85 €	81,85 €
Vestiaire privé	Forfait "journalier"	65,69 €	131,39 €	131,39 €
Estrade	M <sup>2</sup>	12,93 €	25,85 €	25,85 €

**TARIFS SEMAINE DES ÉQUIPEMENTS EXTÉRIEURS**

Le tarif semaine s'entend du lundi au vendredi, hors jours fériés ;  
 Le forfait M<sup>2</sup> ou « journée » s'entend de 7h à 3h ;  
 Le forfait 24h s'entend pour une période de 24 heures consécutives ;  
 Le forfait mensuel s'entend pour une période de 30 jours consécutifs ;  
 Le forfait annuel s'entend pour une période de 365 jours consécutifs ;  
 Les tarifs pour la mise à disposition des espaces sur une demi-journée, période consécutive de 5h entre 7h et 3h, équivalent à 60% du tarif journalier ;  
 Le tarif mouvement « simple » s'entend pour une mise à l'eau ou une sortie d'eau, plein tarif de 1 à 50 mouvements, abattement de 25% de 51 à 100 mouvements, puis de 50% de 101 à 200 mouvements, puis de 70% de 201 à 2 600 mouvements.  
 Toute location en vue d'une activité commerciale, emporte application du tarif de la « 3ème catégorie ».

Espaces	Forfait, mouvement ou M <sup>2</sup>	Associations et collectivités	Personnes physiques	Autres
		Cat. 1 HT	Cat. 2 HT	Cat. 3 HT
Grande pelouse (Sans location intérieur)	M <sup>2</sup> "journée"	0,23 €	0,63 €	1,05 €
Grande pelouse (Avec location intérieur)	M <sup>2</sup> "journée"	0,13 €	0,34 €	0,57 €
Parvis bas (Sans location intérieur)	M <sup>2</sup> "journée"	0,18 €	0,49 €	0,82 €
Parvis bas (Avec location intérieur)	M <sup>2</sup> "journée"	0,10 €	0,25 €	0,43 €
Deck	M <sup>2</sup> "journée"	0,18 €	0,49 €	0,82 €
Bassin d'esquimautage	Forfait "journée"	62,47 €	168,65 €	281,08 €
Cale de mise à l'eau	Mouvement "simple"	7,54 €	20,36 €	33,93 €
Mise à l'eau par le perré (à l'aide d'une grue non fournie)	Mouvement "simple"	16,16 €	43,62 €	72,69 €
Amarrage ponton voile	Forfait "journée"	7,92 €	23,76 €	31,68 €
	Forfait "semaine"	26,39 €	79,19 €	105,58 €
	Forfait "mensuel"	84,47 €	253,40 €	337,87 €
Ponton aviron/canoë/kayak Pour 1 embarcation	Forfait "journée"	7,92 €	-	31,68 €
Ponton aviron/canoë/kayak Pour 2 à 6 embarcations	Forfait "journée"	23,76 €	-	95,03 €
Plaine sableuse	Forfait "journée"	56,00 €	151,21 €	252,01 €
Potence	Mouvement "simple"	23,69 €	63,98 €	106,62 €
Stationnement véhicule et/ou remorque jusqu'à 10 mètres	Forfait "24h"	5,28 €	14,25 €	14,25 €
Stationnement véhicule et/ou remorque jusqu'à 10 mètres	Forfait "mensuel"	63,35 €	-	-
Stationnement véhicule et/ou remorque jusqu'à 10 mètres	Forfait "annuel"	475,13 €	-	-
Tente tubulaire - 96 m <sup>2</sup>	Forfait "journée"	791,88 €	1 583,74 €	1 583,74 €
Tente tubulaire - 64 m <sup>2</sup>	Forfait "journée"	527,92 €	1 055,83 €	1 055,83 €
Tente tubulaire - 32 m <sup>2</sup>	Forfait "journée"	263,96 €	527,92 €	527,92 €

**TARIFS WEEK-END DES ÉQUIPEMENTS INTÉRIEURS**

Le tarif week-end s'entend les vendredi ou veille d'un jour férié à partir de 18h ou à partir de 7h pour le forfait « journée + soirée », et les samedi, dimanche et jours fériés à partir de 7h ;  
 Le forfait demi-journée de location est applicable pour une période consécutive de 5h de location entre 7h et 18h ;  
 Le forfait journée s'entend de 7h à 18h ;  
 Le forfait soirée s'entend de 18h à 1h ;  
 Le forfait journée + soirée s'entend de 7h à 1h ;  
 Le forfait journalier s'entend de 7h à 3h ;  
 Le tarif de l'heure supplémentaire de location est applicable uniquement attaché à une location dans le cadre des forfaits « demi-journée », « journée », « soirée » et « journée + soirée » ;  
 Toute location en vue d'une activité commerciale, emporte application du tarif de la « 3ème catégorie ».

ESPACES	Horaires	Associations et collectivités	Personnes physiques	Autres
		Cat. 1 HT	Cat. 2 HT	Cat. 3 HT
Salle polyvalente - 162 m <sup>2</sup>	Forfait "demi-journée"	167,20 €	451,43 €	752,38 €
	Forfait "journée"	250,79 €	677,15 €	1 128,56 €
	Forfait "Soirée"	184,64 €	498,53 €	830,90 €
	Forfait "Journée + soirée"	335,85 €	906,78 €	1 511,30 €
	Heure supplémentaire	42,16 €	113,84 €	189,73 €
Salle 1 ou 2 - 81 m <sup>2</sup>	Forfait "demi-journée"	94,51 €	255,15 €	425,26 €
	Forfait "journée"	141,76 €	382,74 €	637,89 €
	Forfait "Soirée"	103,23 €	278,71 €	464,51 €
	Forfait "Journée + soirée"	189,00 €	510,32 €	850,53 €
	Heure supplémentaire	23,26 €	62,81 €	104,68 €
Salle vitrée - 41m <sup>2</sup>	Forfait "demi-journée"	50,89 €	137,39 €	228,99 €
	Forfait "journée"	76,33€	206,09 €	343,48 €
	Forfait "Soirée"	56,70 €	153,10 €	255,15 €
	Forfait "Journée + soirée"	101,78 €	274,78 €	457,98 €
	Heure supplémentaire	13,08 €	35,33 €	58,88 €
Espace Seine - 120 m <sup>2</sup> (Office traiteur inclus)	Forfait "demi-journée"	360,57 €	973,52 €	1 622,53 €
	Forfait "journée"	540,84 €	1 460,28 €	2 433,79 €
	Forfait "Soirée"	395,45 €	1 067,73 €	1 779,55 €
	Forfait "Journée + soirée"	719,68 €	1 943,11 €	3 238,51 €
	Heure supplémentaire	90,14 €	243,38 €	405,63 €
Espace Bar - 374 m <sup>2</sup> (Office traiteur inclus)	Forfait "demi-journée"	535,03 €	1 444,58 €	2 407,62 €
	Forfait "journée"	802,54 €	2 166,86 €	3 611,43 €
	Forfait "Soirée"	588,83 €	1 589,82 €	2 649,69 €
	Forfait "Journée + soirée"	1 071,51 €	2 893,07 €	4 821,78 €
	Heure supplémentaire	133,75 €	361,15 €	601,91 €
Espace Bar - 374 m <sup>2</sup> + Espace Seine - 120 m <sup>2</sup> (Office traiteur inclus)	Forfait "demi-journée"	716,76 €	1 935,25 €	3 225,42 €
	Forfait "journée"	1 075,14 €	2 902,89 €	4 838,13 €
	Forfait "Soirée"	788,00 €	2 127,60 €	3 546,00 €
	Forfait "Journée + soirée"	1 433,52 €	3 870,51 €	6 450,85 €
	Heure supplémentaire	178,83 €	482,83 €	804,73 €
Office traiteur	Forfait "journalier"	171,56 €	171,56 €	171,56 €
Vestiaire collectif	Forfait "journalier"	49,11 €	98,22 €	98,22 €
Vestiaire privé	Forfait "journalier"	78,83 €	157,67 €	157,67 €
Estrade	M <sup>2</sup>	12,93 €	25,85 €	25,85 €

**TARIFS WEEK-END DES ÉQUIPEMENTS EXTÉRIEURS**

Le tarif week-end s'entend les vendredi ou veille d'un jour férié à partir de 18h ou à partir de 7h pour le forfait « journée » et les samedi, dimanche et jours fériés à partir de 7h ;  
 Le forfait M<sup>2</sup> ou « journée » s'entend de 7h à 3h ;  
 Le forfait 24h s'entend pour une période de 24 heures consécutives ;  
 Les tarifs pour la mise à disposition des espaces sur une demi-journée, période consécutive de 5h entre 7h et 3h, équivalent à 60% du tarif journalier ;  
 Le tarif mouvement « simple » s'entend pour une mise à l'eau ou une sortie d'eau, plein tarif de 1 à 50 mouvements, abattement de 25% de 51 à 100 mouvements, puis de 50% de 101 à 200 mouvements, puis de 70% de 201 à 2 600 mouvements.  
 Toute location en vue d'une activité commerciale, emporte application du tarif de la « 3ème catégorie ».

Espaces	Forfait, mouvement ou M <sup>2</sup>	Associations et collectivités	Personnes physiques	Autres
		Cat. 1 HT	Cat. 2 HT	Cat. 3 HT
Grande pelouse (Sans location intérieur)	M <sup>2</sup> "journée"	0,32 €	0,84 €	1,42 €
Grande pelouse (Avec location intérieur)	M <sup>2</sup> "journée"	0,17 €	0,52 €	0,69 €
Parvis bas (Sans location intérieur)	M <sup>2</sup> "journée"	0,24 €	0,73 €	0,98 €
Parvis bas (Avec location intérieur)	M <sup>2</sup> "journée"	0,13 €	0,38 €	0,52 €
Deck	M <sup>2</sup> "journée"	0,24 €	0,73 €	0,98 €
Bassin d'esquimautage	Forfait "journée"	84,33 €	252,98 €	337,30 €
Cale de mise à l'eau	Mouvement "simple"	10,18 €	30,53 €	40,72 €
Mise à l'eau par le perré (à l'aide d'une grue non fournie)	Mouvement "simple"	21,82 €	65,43 €	87,24 €
Amarrage ponton voile	Forfait "journée"	9,51 €	28,51 €	38,01 €
Ponton aviron/canoë/kayak Pour 1 embarcation	Forfait "journée"	9,50 €	-	38,01 €
Ponton aviron/canoë/kayak Pour 2 à 6 embarcations	Forfait "journée"	28,51 €	-	114,03 €
Plaine sableuse	Forfait "journée"	75,60 €	226,80 €	302,41 €
Potence	Mouvement "simple"	31,98 €	95,95 €	127,95 €
Stationnement véhicule et/ou remorque jusqu'à 10 mètres	Forfait "24h"	7,13 €	19,25 €	19,25 €
Tente tubulaire - 96 m <sup>2</sup>	Forfait "journée"	791,88 €	1 583,74 €	1 583,74 €
Tente tubulaire - 64 m <sup>2</sup>	Forfait "journée"	527,92 €	1 055,83 €	1 055,83 €
Tente tubulaire - 32 m <sup>2</sup>	Forfait "journée"	263,96 €	527,92 €	527,92 €

## TARIFS NETTOYAGE DES LOCAUX

Hors gestion des déchets, y compris les déchets au sol (confettis, décoration, papiers, etc.) à la charge de l'utilisateur.

ESPACES/MATERIEL	Forfait, lot, unité ou M²	Associations, collectivités, personnes physiques et autres	
		Pour l'ensemble des catégories (1er, 2ème et 3ème)	
		Semaine HT	Week-end et jours fériés HT
Salle polyvalente - 162 m²	Forfait	38,01 €	76,02 €
Salle 1 ou 2 - 81 m²	Forfait	19,01 €	38,01 €
Salle vitrée - 41m²	Forfait	19,01 €	38,01 €
Espace Seine - 120 m²	Forfait	38,01 €	76,02 €
Espace Bar - 374 m²	Forfait	76,02€	152,04€
Office traiteur 100m²	Forfait	38,01 €	76,02€
Sanitaires	Forfait	38,01 €	76,02 €
Terrasse et parvis bas	Forfait	19,01 €	38,01 €
Chaises	Lot de 10	2,07 €	4,14 €
Tables rondes	A l'unité	2,07 €	4,14 €
Tables rectangulaires	A l'unité	2,07 €	4,14 €
Mange-debout	A l'unité	1,04 €	2,07 €
Tabouret haut	A l'unité	1,56 €	3,11 €
Fauteuil	A l'unité	1,56 €	3,11 €
Table basse	A l'unité	1,04 €	2,07 €
Espaces extérieurs	0 à 1000 M², par M² loué	0,52 €	1,04 €
Espaces extérieurs	1001 à 4000 M², par M² loué	0,32 €	0,63 €
Espaces extérieurs	4000 M² et +, par M² loué	0,21 €	0,42 €

### TARIFS FORFAITAIRES

POUR NON RESPECT DES CONSIGNES DE RANGEMENT/NETTOYAGE/GESTION DES DÉCHETS

#### NETTOYAGE/RANGEMENT

ESPACES	Forfait ou M²	Associations, collectivités, personnes physiques et autres	
		Pour l'ensemble des catégories (1er, 2ème et 3ème)	
		Semaine HT	Week-end et jours fériés HT
Salle polyvalente - 162 m²	Forfait	200,00 €	300,00 €
Salle 1 ou 2 - 81 m²	Forfait	125,00 €	190,00 €
Salle vitrée - 41m²	Forfait	125,00 €	190,00 €
Espace Seine - 120 m²	Forfait	300,00 €	450,00 €
Espace Bar - 374 m²	Forfait	450,00 €	675,00 €
Office traiteur	Forfait	250,00 €	375,00 €
Sanitaires	Forfait	300,00 €	450,00 €
Terrasse et parvis bas	M²	250,00 €	375,00 €
Espaces extérieurs	0 à 1000 M², par M² loué	0,50 €	1,00 €
Espaces extérieurs	1001 à 4000 M², par M² loué	0,30 €	0,60 €
Espaces extérieurs	4000 M² et +, par M² loué	0,20 €	0,40 €

#### NETTOYAGE/RANGEMENT

MATERIELS	Forfait/unitaire	Associations, collectivités, personnes physiques et autres	
		Pour l'ensemble des catégories (1er, 2ème et 3ème)	
		Semaine HT	Week-end et jours fériés HT
Chaises	Forfait	30,00 €	45,00 €
Tables rondes	Forfait	30,00 €	45,00 €
Tables rectangulaires	Forfait	30,00 €	45,00 €
Mange-debout	Forfait	4,00 €	6,00 €
Tabouret haut	Forfait	4,00 €	6,00 €
Fauteuil	Forfait	4,00 €	6,00 €
Table basse	A l'unité	4,00 €	6,00 €

#### GESTION DES DÉCHETS

En cas de manquement total ou partiel des consignes de gestion des déchets, un forfait de 250 € HT sera appliqué en semaine du lundi au vendredi et de 375 € HT le samedi, dimanche ou jours fériés.